

PORT-LOUIS Ce matin (le mauricien 17.12.2010)

Opération coup de poing du ministre Sik Yuen



Une commerçante interpellant Michaël Sik Yuen sur l'obligation légale d'afficher les prix

Le ministre des PME, des Coopératives et de la Protection des Consommateurs, Michaël Sik Yuen, et les officiers du Consumer Protection Unit (CPU) sont descendus sur le terrain ce matin, à la rue Rémy Ollier à Port-Louis. À 12 h 30, 40 contraventions avaient été dressées contre les commerçants et marchands ambulants s'y trouvant et n'ayant pas affiché les prix de leurs articles. Quatre jouets ont également été achetés, afin de passer des tests pour vérifier leur conformité aux normes en vigueur. Cette opération coup de poing à Port-Louis dure jusqu'à 16 h.

Une quinzaine d'officiers de la CPU, sous la supervision de Michaël Sik Yuen, accompagnés de quelques membres des forces de l'ordre, ont passé la rue Rémy Ollier au peigne fin ce matin. Cette descente avait pour but de vérifier que les propriétaires des magasins et les marchands ambulants y exerçant affichaient correctement leurs prix. L'opération surprise a débuté aux alentours de 10 h 00. À un premier décompte, vers 10 h 45, les officiers de la CPU avaient déjà émis 16 contraventions. Michaël Sik Yuen devait expliquer que " *le ministère a averti les commerçants à plusieurs reprises : il faut respecter la loi et afficher les prix sur les articles proposés aux consommateurs* ". " *Mais malheureusement, certains n'ont pas respecté la loi. J'ai toutefois remarqué que plusieurs vendeurs opérant dans le marché et certains propriétaires de magasin ont suivi les règles,* " a-t-il ajouté. Le

ministre des PME, des Coopératives et de la Protection des Consommateurs précise : " *Nous avons voulu donner un signal fort au niveau de Port-Louis en collant des contraventions aux propriétaires de magasins et aux marchands ambulants. Les prix doivent être les mêmes pour tous les consommateurs.* " M. Sik Yuen a également déclaré que ceux ayant été pris en contravention seront bientôt appelés en Cour, où le montant de leurs amendes sera décidé.

Les normes concernant les jouets n'ont pas été oubliés. Quatre jouets ont ainsi été achetés pour subir des tests approfondis, afin de vérifier leur conformité aux normes établies. À ce propos, Michaël Sik Yuen a déclaré que " *quand les jouets arrivent à Maurice, il faut un certificat de conformité* ". " *Ils doivent respecter l'European Standard ou le Mauritian Standard. Mais il y a des commerçants qui tentent de frauder et qui font entrer des jouets à Maurice. C'est pourquoi nous faisons du "random sampling" aujourd'hui,* " a-t-il poursuivi.

Ce contrôle effectué ce matin par les officiers de la CPU a cependant suscité la frustration et la colère de nombreux commerçants de la capitale. " *Plas pou travay nou pena. Garde pe pous nou kouma lisyen. Nou pa ti mem kone ki bizin met pri. Aster zot pe donn nou kontravansyon, lor la zot pe get figir. Ki sa bann la lwa-la ?* " lançaient certains commerçants à l'encontre des officiers de la CPU. D'autres n'ont pas hésité à faire des reproches directement à Michaël Sik Yuen : " *Ki fer ou pa koumans dan Curepipe avek ou bann vwazin ? Kifer ou bizin vinn dan Port-Louis ?* " L'opération du ministère est prévue pour continuer jusqu'aux alentours de 16 h 00 aujourd'hui.